

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42295

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23859 de Mme Biémouret

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3 substituer aux mots :

« une régression »

les mots :

« un affaiblissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère très régressif des principes définis à l'article premier. Cette réforme aura pour conséquences une baisse des pensions par rapport au système actuel. Nous nous opposons fortement à cette réforme délétère qui risque de nous rapprocher dangereusement du "modèle" allemand où 19 % des Allemands de plus de 65 ans sont en risque de pauvreté en 2018.